

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1752

16 juillet 2008

SOMMAIRE

AA Delights S.A.	84070	JER Europe Fund III 19 S.à r.l.	84094
Abilène S.A.	84053	JER Europe Fund III 20 S.à r.l.	84080
Amber Shipping International S.A.	84062	JER Hargreaves S. à r.l.	84094
Austro Investment Holding GmbH	84063	LCF Edmond de Rothschild Prifund	84063
Austro Investment Holding GmbH	84055	LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG	84056
Balta Reinsurance	84052	Marcell LuxCo II S.à r.l.	84083
Barcelona 92 S.A.	84082	Matrans S.A.	84053
Baumess GmbH	84054	MD Mezzanine S.A., SICAR	84091
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) II S.A.	84059	Morex International S.A.	84075
Blue Sea Holdings SA	84060	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	84055
Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l.	84096	Nutritional Technology Development S.A.	84063
BTA Investments S.A.	84054	Obiole 16 S.à r.l.	84067
Cable TV S.A.	84052	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	84058
Casavita S.à r.l.	84062	Oribapru SCI	84079
CEREP Broadwalk S.à r.l.	84057	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	84077
CEREP Grosvenor S.à r.l.	84058	Oropan International S.à r.l.	84086
Cleome Index	84051	Oscars S.A.	84059
CORSAIR (Luxembourg) N°15 S.A.	84059	Publifund	84061
CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A.	84060	Robeco Liquidity Funds	84063
Couello Investments S.A.	84053	Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T.	84050
Enjo S.à.r.l.	84064	Tabriz Finance S.A.	84073
Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l.	84088	Tilacor Life Science Sàrl	84062
EuWeHa S.A.	84074	TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliaire	84056
Figed	84051	Unitrans Immobilière S.A.	84095
First Equity Corporate Finance	84062	Value-Call S.A.	84057
Galea Capital S.A.	84057	Vaviel S.A.	84054
Galim Holding S.A.	84055	V.D.S. Computing Luxembourg s.à r.l. ...	84069
Geminus Bis S.A.	84052	White (Sàrl) Sicar	84061
Ghibli S.A.	84066	Yama Holding S.A.	84065
G. Scheuer, S.à r.l.	84050		
Himatomi Holding S.A.	84051		
ICG Mezzanine Luxco No. 2 S.à r.l.	84061		
ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l.	84060		
Immo Pacor S.A.	84050		
JER Adriana S. à r.l.	84080		

Immo Pacor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.642.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008083477/560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08076. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Société Immobilière du Fort Thüngen s.à.r.l., S.I.F.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2002

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue en date au siège social en date du 2 mai 2002 que:

L'Assemblée nomme administrateurs de la société les personnes suivantes:

1. Monsieur Germain SCHULLER, Ingénieur diplômé, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Aubépinés;
2. Monsieur Bernard COLS, Directeur de CFE-Immo, demeurant à B-1160 Bruxelles, 42 avenue Hermann-Debroux;
3. Monsieur Robert DOCKENDORF, Ingénieur diplômé, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 8, rue des Champs.

L'Assemblée désigne comme commissaires:

1. Monsieur Roger SPITTAELS, Licencié en Sciences économiques, demeurant à B-1160 Bruxelles, 42, avenue Hermann-Debroux;
2. Monsieur Claude WITRY, Maître en droit, demeurant à L-2716 Luxembourg, 26, rue Batty Weber.

Les mandats respectifs des administrateurs et des commissaires nouvellement nommés expireront à l'issue de l'Assemblée qui sera tenue en 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Germain SCHULLER

Senior Vice-Président

Référence de publication: 2008083508/3788/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

G. Scheuer, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 40, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 41.311.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008083532/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07233. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Figed, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 8.443.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 19 juin 2008

L'Assemblée renouvelle pour un période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises Externe sortants, à savoir Messieurs Etienne Gillet, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Guy Glesener, 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg, et Jacques Tordoos, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et Monsieur Jean-Bernard Zeimet, 67, rue Michel Welter, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises externe; l'Assemblée renouvelle également le mandat d'administrateur délégué de Messieurs Jacques Tordoos et Guy Glesener.

Les mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083569/3842/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Himatomi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 36.880.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 05/06/2008 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs TORDOOS Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GLESENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, SWENDEN Hilde, Zwinlaan 17, B-8300 KNOCKE-HEIST, MAES Theo, Zwinlaan 17, B-8300 KNOCKE-HEIST, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S.A.R.L., 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083570/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Le rapport annuel au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour CLEOME INDEX SICAV
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008083681/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05589. - Reçu 72,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.168.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 juin 2008

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Eric Van Poucke

Monsieur Didier Ysenbaert

Monsieur Lambert Schroeder

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS S.A.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2008.

Pour la société BALTA REINSURANCE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083572/682/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Geminus Bis S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.064.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008083803/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10203. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—
Constitué par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, acte publié au Mémorial C n° 2134 du 15 novembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CABLE TV S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083730/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11015. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Abilène S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 79.625.

Par décision de l'Assemblée Générale ordinaire et du Conseil d'Administration en date du 11 juin 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration;
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué;
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur
- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083576/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Matrans S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.264.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 07 mai 2008 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31/12/2010

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sarl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 07 mai 2008, le siège social de la société a été transféré au 25, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083578/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08499. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Couello Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.219.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 février 2005, acte publié au Mémorial C no 599 du 21 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COUELLO INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083732/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11013. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

BTA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 118.921.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 18 février 2008, la décision suivante a été prise:

Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

- FIDESCO S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083580/504/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08491. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Vaviel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.701.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et la société COSAFIN SA représentée par Jacques BORDET.

- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de VO Consulting Lux SA.

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083591/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Baumess GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 13, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.748.

RECTIFICATIF

Cette mention annule et remplace la mention déposée en date du 22 décembre 2006, publiée au Mémorial C No 209 du 20 février 2007) (L060140760.04)

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2^e juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083801/723/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00262. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Galim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 113.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 février 2008 à 14.00 heures à Luxembourg
L'Assemblée accepte la démission des administrateurs Monsieur Robert REGGIORI, Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN et de Monsieur Georges DIEDERICH et du Commissaire aux Comptes Monsieur Patrick HARION.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Jean QUINTUS, né le 2 novembre 1939 à Peppange (Luxembourg) et demeurant à 11, rue de Fischbach L-7391 Blaschette.

- Monsieur Joseph WINANDY, né le 16 avril 1946 à Ettelbruck (Luxembourg) et demeurant à 92, rue de l'horizon L-5960 Itzig

- COSAFIN S.A. Société Anonyme R.C.S. B 70.588 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg au poste d'Administrateur,

- VO Consulting Lux S.A., Société Anonyme R.C.S. B 61.459, 8, rue Haute L-4963 Clemency au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arriveront à échéance à l'assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008083596/1172/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.495.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083902/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10036. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Company Administration

Signature

Référence de publication: 2008083891/13/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00091. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LUXIMMO Fünfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 89.171.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 28. Mai 2008

Verwaltungsrat

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung, die folgenden Mandate als Verwaltungsratsmitglieder abzusetzen:

- Herrn Horst Schneider wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

- Herrn Helmut Haag wohnhaft in L-1724 Luxemburg, boulevard Prince Henri, 25

Die Hauptversammlung hat beschlossen, mit sofortiger Wirkung als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen:

- Frau Edith Maerten geboren am 16. März 1953 in Wochern beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

- Herrn Edgar Reifer geboren am 19. August 1969 in Bitburg beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30

Die Hauptversammlung hat beschlossen, das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Verwaltungsratsmitglied, mit sofortiger Wirkung, zu erneuern.

Das Mandat aller Verwaltungsratsmitglieder endet mit der jährlichen ordentlichen Hauptversammlung von 2014.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung

Die Hauptversammlung hat beschlossen zum Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchung die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FIDUCIAIRE Sàrl, mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B65.819 und zum Kommissar der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 mit sofortiger Wirkung zu ernennen. Somit wird die Gesellschaft Fisogest S.A. als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchung abgelöst.

Bevollmächtigter des Verwaltungsrats

Die Hauptversammlung beschließt, Herrn Stefan Hilbert wohnhaft in D-68229 Mannheim, Straßburger Ring, 74, von seinem Mandat als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats, mit sofortiger Wirkung, abzusetzen.

Die Hauptversammlung erneuerte mit sofortiger Wirkung das Mandat von Herrn Dr. Karl Michael Veit, beruflich wohnhaft in L-6637 Wasserbillig, Esplanade de la Moselle, 30, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrats bis zur jährlichen ordentlichen Hauptversammlung vom 2014.

Luxemburg, den 11. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008083616/1218/38.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme
- Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 66.487.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour TUNISIE EUROPE INVESTISSEMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008083837/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10569. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 3 juin 2008 que la société CEREP BH JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.822, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP GAB S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.086, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083691/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00599. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Value-Call S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.308.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008083812/819/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11033. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Galea Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.215.

Constituée par-devant M^e Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich, en date du 26 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 996 du 24 décembre 1999, modifiée par-devant M^e Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 104 du 19 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALEA CAPITAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083733/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11012. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 3 juin 2008 que la société CEREP BH JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.822, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a cédé cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait représentant l'intégralité du capital social de la Société à la société CEREP GAB S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.086, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083693/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 juin 2008

Le Conseil d'administration a défini la liste des personnes de catégorie A autorisées à signer au nom de la société comme suit:

- Joep Bruins
- Gilles Jacquet
- Peter van Opstal
- Christian Knauff
- Gerard van Hunen

Le Conseil d'administration a défini la liste des personnes de catégorie B autorisées à signer au nom de la société comme suit:

Denis Brettnacher
Christel Girardeaux
Bérénice Kunnari
Nicolas Schreurs
Pieter van Nugteren
Geert Dirx
Luc Soleau
Onno Bouwmeister

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux signatures A ou la signature conjointe d'une signature A et d'une signature B.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083711/655/32.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Oscars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 127.183.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 juin 2008

L'assemblée entérine la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 2008 mandatant aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009, Monsieur Manuel PALLAGE en remplacement de Monsieur Olivier BEAUJEAN démissionnaire.

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur, Monsieur Ilias CASABALIS, demeurant 13, rue Lambert Lepage, B-4480 Engis (Hermalle s/Huy).

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Mazars

Commissaire aux comptes

Signature

Référence de publication: 2008083694/1682/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.217.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée extraordinaire du 17 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008083695/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00153. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.914.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un directeur

Référence de publication: 2008083906/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11091. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 89.738.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008083696/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008083697/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

ICG Mezzanine Luxco No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 76.970.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniel Adam de son mandat de gérant B de la société avec effet au 30 avril 2008.
- L'Assemblée a nommé, avec effet au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, gérant B de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juin 2008.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO NO. 3 S.À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083698/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

ICG Mezzanine Luxco No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 76.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- L'Assemblée a pris note de la démission de Monsieur Daniel Adam de son mandat de gérant B de la société avec effet au 30 avril 2008.

- L'Assemblée a nommé, avec effet au 1^{er} mai 2008 et pour une durée indéterminée, Monsieur Luca Gallinelli, Senior Manager, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour ICG MEZZANINE LUXCO NO. 2 S.À R.L.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008083700/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS01170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Publifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.063.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.*Pour PUBLIFUND SICAV*

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008083702/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05591. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

White (Sàrl) Sicar, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.070.

—
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé, en date du 22 avril 2008, de renouveler, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, le mandat de KPMG Audit Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 103 590, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour White (Sàrl) Sicar

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008084114/2460/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Tilacor Life Science Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 105.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083809/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00336. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Casavítæ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.729.

Die Bilanz am 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE, FIDUCIAIRE

L-4783 GREVENMACHER, 31, OP DER HECKMILL

Unterschrift

Référence de publication: 2008083913/9161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01745. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

First Equity Corporate Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 98.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083810/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00335. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Amber Shipping International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.

R.C.S. Luxembourg B 69.043.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 30 juin 2008.

Pour AMBER SHIPPING INTERNATIONAL SA

Fiduciaire Roger Linster

p.d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008083800/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Nutritional Technology Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 83.116.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083894/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08980. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Austro Investment Holding GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.495.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083890/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10037. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LCF Edmond de Rothschild Prifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.645.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Véronique JEAN / Philippe VISCONTI

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008083898/1183/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10984. - Reçu 674,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.175.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour ROBECO LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008083916/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10703. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Enjo S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: 5th Avenue.
Siège social: L-3750 Rumelange, 31, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 139.624.

 —
STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq et le onze juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David MISTRÌ, vendeur, né à Algrange (F), le 8 novembre 1971, et son épouse,
- 2) Madame Stéphanie SENYORICH, responsable de département, née à Reims (F), le 28 juin 1976, les deux demeurant à F 57100 Thionville, 20, rue Ste. Elisabeth.
- 3) Monsieur Fabrice MAGAGNA; technicien SAV, né le 15 septembre 1958 à Moyeuvre Grande (F), et son épouse,
- 4) Madame Patrice DE NICOLA, vendeuse, née à Moyeuvre Grande (F), le 29 avril 1964, les deux demeurant à F 57310 Bertrange, 13, rue des Lilas.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de «ENJO S.à.r.l.» faisant le commerce sous la raison sociale de «5th Avenue ».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rumelange, Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Art. 3. La société a pour objet le prêt à porter de luxe pour dames et hommes avec tous accessoires de la branche, ainsi que toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à soixante mille euros (60.000,- €), divisé en 100 parts sociales de 600,- € chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur David MISTRÌ; préqualifié	25 parts
2) Madame Stéphanie SENYORICH, préqualifiée	25 parts
3) Monsieur Fabrice MAGAGNA, préqualifié	25 parts
4) Madame Patricia DE NICOLA, préqualifiée	<u>25 parts</u>
Total:	100 parts

La somme de soixante mille euros (60.000,- €), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille six cent quatre-vingts euros (1.680.- €).

Réunion des associés Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommées gérantes:

- gérante technique: Madame Stéphanie SENYORICH, préqualifiée.
- gérante administrative: Madame Patricia DE NICOLA, préqualifiée

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

3. Le siège social de la société est fixé à L-3750 Rumelange, 31, rue Michel Rodange.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: MISTRI, SENYORICH, MAGAGNA, DE NICOLA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 juin 2008. Relation: EAC/2008/8136. — Reçu: trois cents euros 60.000.- à 0,5% = 300,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 juin 2008.

Georges D'HUART.

Référence de publication: 2008084293/207/69.

(080096240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Yama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.613.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jean HEUSCHEN, dentiste, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 37, rue Lambert, ici représentée par Madame Stéphanie PACHE, employée privé, demeurant professionnellement à Mamer, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré

à

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lequel comparant représentée comme il vient d'être dit a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «YAMA HOLDING S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 954 en date du 22 juin 2002.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-euros) représenté par MILLE ACTIONS (1000), de trente et un euros (31.-) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire le livre des actionnaires de la société en sa possession pour annulation.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à B-4840 Welkenraedt, 37, rue Lambert.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 mai 2008, Relation: EAC/ 2008/ 6326. — Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008084262/203/48.

(080095813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Ghibli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.873.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Monsieur Fabrizio CAGNASSO, demeurant à MC-98000 Monaco, 31, avenue Princesse Grace,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GHIBLI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 115.873, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1310 du 6 juillet 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme GHIBLI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10.- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GHIBLI S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GHIBLI S.A.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2008. Relation GRE/2008/2622. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084260/231/45.

(080095818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Obiole 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Hyperminceur.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 139.649.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Bloca CHIKHI, employée privée, demeurant à F-57290 FAMECK, 38, avenue Jean Mermoz,

qui a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915 et la loi du 18 septembre 1933, telles qu'elles ont été modifiées, et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de soins amaigrissants à l'exception de ceux rentrant dans les domaines de l'esthéticienne et de la diététicienne, la vente et le commerce d'articles de la branche, la vente et le commerce de produits de beauté, la vente et le commerce de produits de beauté ainsi que le commerce d'articles de tout genre.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "OBIOLE 16 S.à r.l.". Elle exercera ses activités sous le nom commercial de «HYPERMINCEUR»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, du consentement de ceux-ci. Il peut être créé, par simple décision de l'organe de gestion ou des associés des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (EUR 12 500,00) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,00) euros chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié sous les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique, comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux au prorata des participations détenues par chacun d'eux.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales à un non - associé, il doit les offrir préalablement à ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co - associés devra se faire au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours. En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux co -associés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales aux prix arrêtés. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

L'associé qui entend les céder peut les offrir à des non -associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de l'offre et suivant les conditions de celle-ci.

Toute cession de parts sociales doit être, sous peine de nullité, acceptée par la société.

En cas de pluralité d'associés les présentes dispositions sont applicables à toute aliénation de parts sociales.

En cas de pluralité d'associés la mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans accord préalable et par écrit de la société.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, le décès de l'un d'eux, ne met pas fin à la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société trois mois après une mise en demeure signifiée à la société par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste. Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, selon le cas ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon le cas. Le ou les gérants sont révocables à tout moment.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa/leur fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple mandataire, un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralités d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi sur les sociétés du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales. Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique prénommée. Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme douze mille cinq cents (EUR 12.500,00) euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, comme il a été certifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille (EUR 1.000,00) Euros.

Décisions de l'associée unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un:

2.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Bloca CHIKHI prénommée, qui aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. CHIKHI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008, Relation: LAC/2008/23431. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008084294/206/148.

(080096852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

V.D.S. Computing Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 36.379.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

VISION IT GROUP PSF SA, avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.344, (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Natacha Steuermann, avocate, domiciliée à Luxembourg, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Lasne (B) le 4 juin 2008, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. V.D.S. COMPUTING LUXEMBOURG S.à r.l. (la "Société"), la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 36.379 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 332 du 6 septembre 1991.

II. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1000 du 22 mai 2006;

III. Le capital social émis de la Société est actuellement de soixante-cinq mille euros (65.000 EUR) entièrement libéré et représenté par six cent cinquante (650) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune;

IV. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

VI. Le Mandant déclare qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VII. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux du Mandant, à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. STEUERMANN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008. Relation: LAC/2008/24425. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008084263/206/44.

(080095790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

AA Delights S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.646.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "EIC CORPORATION LIMITED", mit Sitz in Apia, Vaea Street, Nia Mall, (Samoa),

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervoor erwähnt, den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "AA DELIGHTS S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Import und Export von Anlagen im Baubereich und andere Waren und Güter, sowie die Beratung, der Verkauf, die Lieferung und die Installationen von diesen Anlagen und alle dazugehörigen Dienstleistungen.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem:

- die Unternehmensberatung und sämtliche Tätigkeiten eines Immobilienmaklers und Finanzierungsberaters;
- die Errichtung und Betreibung von Zweigniederlassungen im In- und Ausland.

Außerdem ist die Gesellschaft befugt, alle jene Geschäfte zu betreiben und Massnahmen zu ergreifen die geeignet sind den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zu fördern, insbesondere:

- a) der Ankauf von Liegenschaften im gesamten EU-Raum sowie die Erschliessung der entsprechenden Liegenschaften;
- b) die Vergabe von Aufträgen an gewerblich befugte Unternehmer zur Errichtung von Betriebs- und Wohngebäuden im gesamten EU-Raum;
- c) die Betreuung, Veräusserung, Vermietung und Verpachtung von Liegenschaften und Objekten im gesamten EU-Raum.

Gegenstand der Gesellschaft sind ebenfalls alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die société anonyme à Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („administrateur unique“) bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am 2. Freitag des Monats Juni um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden alle Aktien durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft "EIC CORPORATION LIMITED", vorgenannt und vertreten wie hiavor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

84073

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend fünf hundert fünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte erschienene Partei, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf eins (1) und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 3.- Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Herr Andrej Stefan DE ADELSBURG ETTMAYER, Geschäftsmann, geboren in Bytom, (Polen), am 21. Juli 1969, wohnhaft in PL-41902 Bytom, Ul Olejniczaka 21, zum Alleinverwalter ernannt, welcher die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.
- 4.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", in Abkürzung "BKM", mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 33849, wird zum Kommissar ernannt.
- 5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2013.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DIDERRICH; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2008, Relation GRE/2008/2579. — Reçu cent cinquante cinq euro 10,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 26. Juni 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008084297/231/161.

(080096825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Tabriz Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.473.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société IMMOBILIERE DELYS S.A., dont le siège social est établi à B-1050 Bruxelles, avenue Van Eyck, 11C, inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles et portant le n° National 0403.344.707,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding TABRIZ FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 25.473,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 février 1987, publié au Mémorial C numéro 122 du 05 mai 1987,

dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 30 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 221 du 17 août 1988 et

- en date du 26 septembre 1989, publié au Mémorial C numéro 47 du 08 février 1990,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale tenue sous seing privé en date 13 octobre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 646 du 17 août 2001.

Que le capital social est fixé à UN MILLION SIX CENT DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.618.750,-), représenté par SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT CINQUANTE (64.750) ACTIONS d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 11 juin 2008, Relation: EAC/2008/7843. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008084257/219/46.

(080095826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

EuWeHa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 71.834.

Im Jahre zweitausendundacht, am elften Juni,

trat vor Notar Marc LECUIT, Notar mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg,

die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft EuWeHa S.A., mit Sitz in L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 71.834, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 9. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C von 1999, Seite 44386, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorerwähnten Notar BETTINGEN, am 23. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C von 2004, Seite 8501.

Die Versammlung wird eröffnet um vierzehn Uhr unter Vorsitz von Claudine Erpelding, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Yves WAGENER, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.

Nachdem der Versammlungsvorstand zusammengestellt ist, gibt die Vorsitzende folgende Erklärungen ab und bittet den Notar um deren Beurkundung:

I.- Die Generalversammlung wurde einberufen um über die nachfolgende Tagesordnung zu befinden:

- 1) Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Ernennung eines Liquidators;
- 3) Festlegung der Befugnisse des Liquidators;
- 4) Festlegung der Vergütung des Liquidators;
- 5) Entlastung des Verwaltungsrats;

II.- Sämtliche Aktionäre sind anwesend bzw. vertreten, wie aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, die dem Versammlungsprotokoll beigefügt wird, um mit diesem nach Unterzeichnung durch die Aktionäre beziehungsweise, deren Vertreter der Registrierung zugeleitet zu werden, nachdem sie von den Vorstandsmitgliedern, den anwesenden Aktionären respektive deren Vertretern und dem amtierenden Notar «ne varietur» unterschrieben wurden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden diesem Protokoll beigefügt, nachdem sie von den Erschienenen «ne varietur» paraphiert wurden.

III.- Aufgrund der Tatsache, daß das gesamte Grundkapital der Gesellschaft in Höhe von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von eintausend Euro (1.000,-EUR), vertreten ist, kann von den gesetzlich vorgeschriebenen Ladungen in allgemeiner Form abgesehen werden und die anwe-

senden bzw. vertretenen Aktionäre erklären, ordnungsgemäß geladen worden zu sein sowie ferner von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, die ihnen im vorhinein mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Hauptversammlung, auf der das gesamte Grundkapital der Gesellschaft vertreten ist, tritt demnach ordnungsgemäß zusammen und vermag in gültiger Weise über die Tagesordnungspunkte abzustimmen.

Nach Beratung faßt die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und bestimmt die Liquidation ab dem heutigen Datum.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung ernennt Yves WAGENER, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in L-1250 Luxemburg, 101, avenue du Bois, zum Liquidator.

Dritter Beschluß

Der Liquidator verfügt über die in den Artikeln 144 bis 148a des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Vollmachten. Er ist berechtigt, die laut Artikel 145 vorgesehenen Handlungen auszuführen, ohne die vorherige Genehmigung der Hauptversammlung einzuholen.

Er ist berechtigt, den Leiter des Vorrechts- und Hypothekenregisteramts von der Vornahme der amtlichen Eintragungen zu entbinden, auf dingliche Rechte, Vorrechte, Hypotheken und Auflösungsklagen zu verzichten, und Aufhebungen mit oder ohne Begleichung von Vorrechten und Hypotheken, Übertragungen, Pfändungen, Oppositionen und anderen Hindernissen durchzuführen.

Der Liquidator ist davon entbunden, ein Inventar zu erstellen und kann sich auf die Unterlagen der Gesellschaft beziehen.

Er ist berechtigt, unter seiner Verantwortlichkeit einen oder mehrere Beauftragte für bestimmte Transaktionen zu ernennen. Diese erhalten einen durch den Liquidator genau festgelegten und zeitlich begrenzten Teil seiner Vollmacht.

Vierter Beschluß

Die Vergütung des Liquidators richtet sich nach den vor Ort geltenden Richtlinien.

Fünfter Beschluß

Dem Verwaltungsrat wird Entlastung erteilt.

Da die Tagesordnung erledigt ist, wird die Sitzung um 14.15 Uhr aufgehoben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen werden, sind auf ungefähr SIEBENHUNDERTFÜNFZIG (750,00 €) abgeschätzt

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die Erschienenen, handelnd wie vorerwähnt, welche dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt sind, haben dieselben mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Y. WAGENER, C. ERPELDING, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 juin 2008. MER/2008/999. — Reçu douze euros, Droit fixe: 12 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 juin 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008084254/243/74.

(080096027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Morex International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 107.539.

L'an deux mille huit, le deux juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Morex International S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.539 (la Société). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du le 15 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 884 du 13 septembre 2005.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2008.

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mademoiselle Kim Albert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à l'assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentale, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Il résulte de la liste de présence que les trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de trente millions d'euros (EUR 30.000.000), sont représentées à l'assemblée et que l'assemblée peut dès lors délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

III. En date du 28 mai 2008 s'est tenue une assemblée générale sous seing privé qui a nommé Monsieur Yves Morettini en tant que commissaire de liquidation.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport de Monsieur Yves Morettini (nommé commissaire à la liquidation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 28 mai 2008 (le Commissaire à la Liquidation)) sur la bonne exécution par Monsieur Eric Everard (nommé liquidateur de la Société par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 26 mai 2008 (le Liquidateur)) de ses fonctions et activités en relation avec la liquidation volontaire de la Société décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 26 mai 2008;

2. Décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;

3. Décision de clôturer la liquidation de la Société;

4. Décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société; et

5. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend connaissance et accepte le rapport du Commissaire à la Liquidation sur la bonne exécution par le Liquidateur de ses fonctions et activités dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 26 mai 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Commissaire à la Liquidation et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver tout paiement anticipé fait par le Liquidateur aux actionnaires de la Société.

Après avoir pris en compte le fait que les dettes existantes de la Société ont toutes été payées ou que les provisions nécessaires ont été faites par le Liquidateur en vue de l'apurement de dettes de la Société qui deviendront exigibles après le clôturage de la liquidation, et qu'il ne restera pas de boni de liquidation après distribution des actifs de la Société aux actionnaires de la Société par ou pour le compte du Liquidateur, l'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans, à partir de la date de publication des présentes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'ancien siège social de la Société sis au 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, K. ALBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008. LAC / 2008 / 22675. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008084255/7241/74.

(080095806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eight, on the eleventh day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Mrs Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing in Luxembourg,

acting as representative of the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions - partnership limited by shares), having its registered office in L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, trade register Luxembourg section B number 116.814 (hereafter «the partnership» or «the Company»),

pursuant to a resolution of the Manager included in a meeting of the Board of Directors of the Company as said hereafter. An excerpt of this resolution will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated by deed on 24th May, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of 19th June, 2006 and its Articles of Association have been amended for the last time by deed of the replaced notary on March 6, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 943 of April 16, 2008.

2.- The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the Partnership is currently set at EUR 1,030,577.64 (one million thirty thousand five hundred and seventy-seven Euro and sixty-four Cent) divided into 750,456 (seven hundred and fifty thousand four hundred and fifty-six) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 80,655 (eighty thousand six hundred and fifty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.

3.- Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred twenty million euros and twenty cents), consisting of 177,419,355 (one hundred seventy-seven million four hundred nineteen thousand three hundred fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each.

The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on June 19, 2006 and expiring on June 19, 2011, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares.

4.- Through its resolutions dated June 2, 2008 the Manager has resolved:

to issue, without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right, 42,282 (forty-two thousand two hundred eighty-two) new Class A Shares at an issue price of EUR 8,574,789.60 (eight million five hundred and seventy-four thousand seven hundred and eighty-nine Euro and sixty Cent) to investors appearing on the list which will be hereto attached, to be paid in totally, and consequently to increase the subscribed capital of the SICAR by an amount of EUR 52,429.68 (fifty-two thousand four hundred and twenty-nine Euro and sixty-eight Cent) and a global share premium of EUR 8,522,359.92 (eight million five hundred and twenty-two thousand three hundred and fifty-nine Euro and ninety-two Cent);

All the shares thus subscribed have been fully paid up by payment in cash, so that the company had at its free and entire disposal the amount of EUR 8.574,789.60 (eight million five hundred and seventy-four thousand seven hundred and eighty-nine Euro and sixty Cent) whereof EUR 52,429.68 (fifty-two thousand four hundred and twenty-nine Euro and sixty-eight Cent) are allocated to the capital and EUR 8.522,359.92 (eight million five hundred and twenty-two thousand three hundred and fifty-nine Euro and ninety-two Cent) are allocated to the share premium, as was certified to the undersigned notary.

5.- As a consequence of this increase of capital, Article 5.3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«5.3 The subscribed share capital (hereinafter, the «Subscribed Capital») of the SICAR is set at EUR 1,083,007.32 (one million eighty-three thousand seven Euro and thirty-two Cent) divided into 792.738 (seven hundred and ninety-two thousand seven hundred and thirty-eight) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each and 80,655 (eighty thousand six hundred and fifty-five) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cents) each, fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at EUR 5,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire du Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité (le Gérant) de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous forme de société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, R. C. Luxembourg section B numéro 116.814 (la «Société»),

en vertu d'une résolution du Gérant de la société relatée ci-après. Un extrait de cette résolution restera annexé aux présentes.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu le 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 19 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire remplacé le 6 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 943 du 16 avril 2008.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à EUR 1.030.577,64 (un million trente mille cinq cent soixante-dix-sept euros et soixante-quatre cents) divisé en 750.456 (sept cent cinquante mille quatre cent cinquante-six) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 80.655 (quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.

3.- Conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt cents), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale chacune de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents).

Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période ayant débuté le 19 juin 2005 et expirant le 19 juin 2011, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

4.- Par sa résolution du 2 juin 2008, le Gérant a notamment décidé:

d'émettre 42.282 (quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-deux) nouvelles actions de Classe A à un prix d'émission de EUR 8.574.789,60 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante Cents) à divers investisseurs figurant sur la liste qui restera ci-annexée, à libérer intégralement, et par conséquent, d'augmenter le capital souscrit de la SICAR d'un montant de EUR 52.429,68 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-neuf Euros et soixante-huit Cents) moyennant paiement d'une prime d'émission globale de EUR 8.522.359,92 (huit millions cinq cent vingt-deux mille trois cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt-douze Cents).

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a eu à sa libre et entière disposition la somme totale de EUR 8.574.789,60 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros et soixante Cents), faisant EUR 52.429,68 (cinquante-deux mille quatre cent vingt-neuf Euros et soixante-huit Cents) pour le capital et EUR 8.522.359,92 (huit millions cinq cent vingt-deux mille trois cent cinquante-neuf Euros et quatre-vingt-douze Cents) pour la prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

5.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, l'article 5.3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«5.3 Le capital social souscrit (ci-après «le Capital Souscrit») de la SICAR est fixé à EUR 1.083.007,32 (un million quatre-vingt-trois mille et sept Euros trente-deux Cents) divisé en 792.738 (sept cent quatre-vingt-douze mille sept cent trente-huit) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 80.655 (quatre-vingt mille six cent cinquante-cinq) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,24 (un euro et vingt-quatre cents) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 5.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEMTGEN et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. Relation: LAC/2008/24776. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084774/242/128.

(080096515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Oribapru SCI, Société Civile.

Siège social: L-5410 Beyren, 23, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg E 2.987.

L'an deux mil huit, le cinq juin.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Renée BATTIN, sans état particulier, née à Esch/Alzette, le 18 février 1927, demeurant à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume;
- 2) Monsieur Paul ORIGER, industriel, né à Esch/Alzette, le 9 juin 1937, et son épouse Madame Chantal LUTGEN, sans état particulier, née à Rumelange, le 15 janvier 1940, demeurant ensemble à L-5410 Beyren, 23, rue Fuert;
- 3) Monsieur Marc ORIGER, maître-brasseur, né à Esch/Alzette, le 16 mars 1942 et son épouse Madame Jeanne STAAR, institutrice, née à Esch/Alzette, le 12 février 1943, demeurant ensemble à L-3899 Foetz, 102, rue Théodore de Wacquant,
- 4) Madame Nicole ORIGER, institutrice, née à Esch/Alzette, le 4 octobre 1955, épouse de Monsieur Jean-Claude CONTER, demeurant à L-4165 Esch/Alzette, 5, rue Théodore Kapp.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter qu'ils étaient avec Monsieur et Madame Nicolas ORIGER-BATTIN les seuls associés de la société civile immobilière "ORIBAPRU S.C.I." avec siège social à L-5410 Beyren, 23, rue Fuert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 377 du 21 février 2006, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 2.987, et que suite au décès de Monsieur Nicolas ORIGER, de son vivant retraité, ayant demeuré en dernier lieu à Esch-sur-Alzette, y décédé ab intestat le 29 janvier 2008 et de Madame Charlotte BATTIN, de son vivant sans état particulier, ayant demeuré en dernier lieu à Esch-sur-Alzette, y décédée le 9 novembre 2005, parents des comparants Paul, Marc et Nicole les ORIGER, la répartition des parts sociales entre associés a été modifiée et qu'en conséquence l'article 5 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions sept cent vingt-six mille huit cent vingt et un euros (EUR 2.726.821,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans valeur nominale.

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1) à Madame Renée BATTIN, sans état particulier, née à Esch/Alzette, le 18 février 1927, demeurant à L-1650 Luxembourg, 2, avenue Guillaume, sept cent cinquante parts sociales | 750 |
| 2) à Monsieur Paul ORIGER, industriel, né à Esch/Alzette, le 9 juin 1937, et son épouse Madame Chantal LUTGEN, sans état particulier, née à Rumelange, le 15 janvier 1940, demeurant ensemble à L-5410 Beyren, 23, rue Fuert, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 3) à Monsieur Marc ORIGER, maître-brasseur, né à Esch/Alzette, le 16 mars 1942 et son épouse Madame Jeanne STAAR, institutrice, née à Esch/Alzette, le 12 février 1943, demeurant ensemble à L-3899 Foetz, 102, rue Théodore de Wacquant, deux cent cinquante parts sociales | 250 |

4) à Madame Nicole ORIGER, institutrice, née à Esch/Alzette, le 4 octobre 1955, épouse de Monsieur Jean-Claude CONTER, demeurant à L-4165 Esch/Alzette, 5, rue Théodore Kapp, deux cent cinquante parts sociales
 250
 Total: mille cinq cents parts sociales 1.500

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus des dettes conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code civil."

Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) sont à charge de la société.

Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Renée BATTIN, Paul ORIGER, Chantal LUTGEN, Marc ORIGER, Jeanne STAAR, Nicole ORIGER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2008. Relation: LAC/2008/23154. - Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur ff. (signé) Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008084803/222/63.

(080096655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

**JER Adriana S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
 (anc. JER Europe Fund III 20 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.613.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

JER Europe Fund III Holdings S. à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656, duly represented by Mr Martin ECKEL, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a power of attorney on June 6th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "JER Europe Fund III 20 S. à r.l." (the "Company"), with registered office at 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.613, incorporated by virtue of a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated December 5, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on January 19, 2008 under number 153.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's name into "JER Adriana S. à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "JER Adriana S. à r.l." (the Company).

84081

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

JER Europe Fund III Holdings S. à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 115.656 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Martin ECKEL, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2008.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "JER Europe Fund III 20 S. à r.l." (la société), ayant son siège social au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.613, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 janvier, 2008 sous le numéro 153.

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en "JER Adriana S. à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit, avec effet immédiat;

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "JER Adriana S.à r.l." (ci-après, la Société)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Eckel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008, LAC/2008/25711. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084816/5770/79.

(080096374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Barcelona 92 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.636.

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BARCELONA 92 S.A.", avec siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 175 du 23 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000.- EUR) à cent trente mille euros (130.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions;

2) Modification subséquente de l'article 3 paragraphe 1^{er} des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée;

3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000.- EUR) à cent trente mille euros (130.000.- EUR) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les anciennes actions.

Souscription et libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société anonyme de droit panaméen "WILONA GLOBAL S.A", ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama), ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Luxembourg le 17 juin 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle a déclaré souscrire les neuf cents (900) actions nouvelles, et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société "Barcelona 92 S.A.", de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille euros (90.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 paragraphes 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3, paragraphe 1^{er}**. Le capital social est fixé à cent trente mille euros (130.000 euros) divisé en mille trois cents (1.300) actions de cent euros (100.- EUR) chacune."

84083

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. LAC/2008/25932. — Reçu quatre cent cinquante euros, Eur 0,5% = 450,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084807/5770/69.

(080096302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Marcell LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.515.660,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.635.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Marcell LuxCo II S. à r.l., a company incorporated on 21 November 2006 before Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 121 635 (hereinafter the "Company"),

by virtue of a proxy which remained attached to the notarial deed by the undersigned notary as of 5 November 2007 and registered on 14 November 2007, LAC/2007/35315, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Gazette) on 12 March 2008 under number 622.

The appearing party requests the undersigned notary to state as follows:

In the notarial deed as of 5 November 2007, regarding the share capital increase of the Company, the share capital of the Company after the share capital increase was wrongly indicated with "one million five hundred fifteen thousand six hundred pound sterling (GBP 1,515,600)" whereas the share capital of the Company after the share capital increase should read "one million five hundred fifteen thousand six hundred sixty pound sterling (GBP 1,515,660)".

The resolutions taken during the extraordinary general meeting of shareholders as of 5 November 2007, regarding the share capital increase of the Company, in the English version should therefore read as follows:

First resolution

The sole member decides to increase the share capital by an amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) in order to increase it from its current value of one million three hundred and nineteen thousand six hundred and sixty pound sterling (GBP 1,319,660) up to one million five hundred fifteen thousand six hundred and sixty pounds sterling (GBP 1,515,660) through the issue of nine thousand eight hundred (9,800) shares, having a par value of twenty pounds sterling (GBP 20) each.

All of the nine thousand eight hundred (9,800) shares have been subscribed by Marcell Equity SCA, prenamed, at a total price of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) entirely allocated to the share capital,

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 November 2007.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by Marcell Equity SCA, prenamed, so that the total amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the first paragraph of article 6 shall be amended so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred fifteen thousand six hundred sixty pounds sterling (GBP 1,515,660) represented by seventy-five thousand seven hundred eighty-three (75,783) shares with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20) each."

The resolutions taken during the extraordinary general meeting of shareholders as of 5 November 2007, regarding the share capital increase of the Company, in the French version should therefore read as follows:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000) afin de le porter de sa valeur actuelle de un million trois cent dix-neuf mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.319.660), à un million cinq cent quinze mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.515.660) par l'émission de neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

L'intégralité des neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ont été souscrites par Marcell Equity SCA, prémentionné, pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000), intégralement alloué au capital de la Société,

ici représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 4 novembre 2007.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire par Marcell Equity SCA, pré-mentionné, de façon à ce que le montant total de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent quinze mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.515.660) représentée par soixante quinze mille sept cent quatre-vingt trois (75.783) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20) chacune."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, the said persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Verena Zimmermann, maître en droit, résidant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société Marcell LuxCo S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en date du 21 novembre 2006 par-devant notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 121.635 (la "Société"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui est restée annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2007 et enregistré à Luxembourg A.C. le 14 novembre, LAC/2007/35315, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ledit comparant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

L'acte notarié du 5 novembre 2007 concernant l'augmentation du capital social de la Société, le capital social de la Société après l'augmentation du capital social a été erronément indiqué avec "un million cinq cent quinze mille six cents livres sterling (GBP 1,515,600)" tandis que le capital social de la Société après l'augmentation du capital social devrait s'élever à "un million cinq cent quinze mille six cent soixante livres sterling (GBP 1,515,660)".

Les résolutions qui ont été prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé du 5 novembre 2007 concernant l'augmentation du capital social de la Société sont rectifiées par la présente dans la version anglaise comme suit:

First resolution

The sole member decides to increase the share capital by an amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) in order to increase it from its current value of one million three hundred and nineteen thousand six hundred and sixty pound sterling (GBP 1,319,660) up to one million five hundred fifteen thousand six hundred and

sixty pounds sterling (GBP 1,515,660) through the issue of nine thousand eight hundred (9,800) shares, having a par value of twenty pounds sterling (GBP 20) each.

All of the nine thousand eight hundred (9,800) shares have been subscribed by Marcell Equity SCA, prenamed, at a total price of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) entirely allocated to the share capital,

here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 4 November 2007.

The subscribed shares have been fully paid up in cash by Marcell Equity SCA, pre-named, so that the total amount of one hundred ninety-six thousand pounds sterling (GBP 196,000) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the first paragraph of article 6 shall be amended so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million five hundred fifteen thousand six hundred sixty pounds sterling (GBP 1,515,660) represented by seventy-five thousand seven hundred eighty-three (75,783) shares with a par value of twenty pounds sterling (GBP 20) each."

Les résolutions qui ont été prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé du 5 novembre 2007 concernant l'augmentation du capital social de la Société sont rectifiées par la présente dans la version française comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000) afin de le porter de sa valeur actuelle de un million trois cent dix-neuf mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.319.660), à un million cinq cent quinze mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.515.660) par l'émission de neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20) chacune.

L'intégralité des neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de la Société ont été souscrites par Marcell Equity SCA, prémentionné, pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000), intégralement alloué au capital de la Société,

ici représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 4 novembre 2007.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire par Marcell Equity SCA, pré-mentionné, de façon à ce que le montant total de cent quatre-vingt seize mille livres sterling (GBP 196.000) sont à la disposition de la Société, tel que produit par devant le notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million cinq cent quinze mille six cent soixante livres sterling (GBP 1.515.660) représentée par soixante quinze mille sept cent quatre-vingt trois (75.783) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Zimmermann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008. LAC/2008/25253. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084809/5770/144.

(080096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Oropan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 138.312.

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Vito FORTE, né à Altamura (Italie) le 9 février 1943, demeurant au Via Carpentino n. 50, I-70022 Altamura;
- 2) Madame Maria Antonia MERCADANTE, née à Altamura (Italie) le 5 août 1943, demeurant au Via Carpentino n. 50, I-70022 Altamura;
- 3) Madame Lucia FORTE, née à Altamura (Italie) le 9 août 1967, demeurant au Via Carpentino n. 50, I-70022 Altamura;
- 4) Monsieur Francesco FORTE, né à Altamura (Italie) le 21 août 1970, demeurant au Via Carpentino n. 52, I-70022 Altamura;
- 5) Monsieur Daniele FORTE, né à Altamura (Italie) le 27 septembre 1978, demeurant au Via Carpentino n. 50, I-70022 Altamura;
- 6) Monsieur Bartolomeo FORTE, né à Altamura (Italie) le 24 décembre 1973, demeurant au Via Bari C. da Curtaniello 1213, I-70022 Altamura.

Les comparants sub. 2) à 6) sont ici représentés par Monsieur Vito FORTE, préqualifié, en vertu de cinq (5) procurations lui délivrées à Altamura (Italie) le 12 juin 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société Oropan International S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, le 21 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1330 du 30 mai 2008 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.312, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter l'ordre du jour suivant:

- 1) Diminution de la valeur nominale des parts sociales de la société de sorte qu'elle s'élève désormais à EUR 1,00 (un euro) et non à EUR 100,00 (cent euros);
- 2) Augmentation de capital d'un montant de EUR 13.235.038,00 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 13.247.538,00 (treize millions deux cent quarante-sept mille cinq cent trente-huit euros) par la création et l'émission de 13.235.038 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
- 3) Libération des 13.235.038 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit) parts sociales nouvelles ainsi créées par l'apport de 90% de la société italienne OROPAN S.R.L.;
- 4) Modifications subséquentes des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la société de sorte qu'elle s'élève désormais à EUR 1,00 (un euro) et non à EUR 100,00 (cent euros).

Le capital de la société est alors néanmoins fixé à EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) divisé en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

	parts sociales
1) Monsieur Vito FORTE:	4.000
2) Madame Maria Antonia MERCADANTE:	3.500
3) Madame Lucia FORTE:	1.250
4) Monsieur Daniele FORTE:	1.250
5) Monsieur Bartolomeo FORTE:	1.250
6) Monsieur Francesco FORTE:	1.250
Total:	<u>12.500</u>

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de EUR 13.235.038,00 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 13.247.538,00 (treize millions deux cent quarante-sept mille cinq cent trente-huit euros) par la création et l'émission de 13.235.038 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro), chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

Les 13.235.038 (treize millions deux cent trente-cinq mille trente-huit) parts sociales nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les associés par:

1) Monsieur Vito FORTE, prénommé, qui déclare souscrire à 3.626.400,27 (trois millions six cent vingt-six mille quatre cents virgule vingt-sept) parts sociales au prix de EUR 3.626.400,27 (trois millions six cent vingt-six mille quatre cents euros et vingt-sept cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 24,66% (vingt-quatre virgule soixante-six pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", ayant son siège social à I-70022 Altamura, Via Bari S.S., et enregistrée auprès du «Codice e Registro Imprese» sous le numéro 04419810728;

2) Madame Maria Antonia MERCADANTE, prénommée, qui déclare souscrire à 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept virgule soixante-quatorze) parts sociales au prix de EUR 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept euros et soixante-quatorze cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 13% (treize pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", prénommée;

3) Madame Lucia FORTE, prénommée, qui déclare souscrire à 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept virgule soixante-quatorze) parts sociales au prix de EUR 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept euros et soixante-quatorze cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 13% (treize pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", prénommée;

4) Monsieur Francesco FORTE, prénommé, qui déclare souscrire à 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept virgule soixante-quatorze) parts sociales au prix de EUR 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept euros et soixante-quatorze cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 13% (treize pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", prénommée;

5) Monsieur Bartolomeo FORTE, prénommé, qui déclare souscrire à 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept virgule soixante-quatorze) parts sociales au prix de EUR 1.911.727,74 (un million neuf cent onze mille sept cent vingt-sept euros et soixante-quatorze cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 13% (treize pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", prénommée;

6) Monsieur Daniele FORTE, prénommé, qui déclare souscrire à 1.961.726,77 (un million neuf cent soixante et un mille sept cent vingt-six virgule soixante-dix-sept) parts sociales au prix de EUR 1.961.726,77 (un million neuf cent soixante et un mille sept cent vingt-six euros et soixante-dix-sept cents) et de les libérées entièrement moyennant apport de 13,34% (treize virgule trente-quatre pour cent) de la société de droit italien "OROPAN S.R.L.", prénommée.

Ces apports représentant un total de 90% (quatre-vingt-dix pour cent) du capital et des réserves de la société italienne OROPAN S.R.L., prénommée, font l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 9 juin 2008 par l'expert comptable, Réviseur d'Entreprises italien Monsieur Pasquale MARSEGLIA, avec adresse professionnelle à I-21013 GALLARATE, Via Cavour 15, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

- la valeur courante totale des capitaux propres de la société OROPAN S.R.L. n'est pas inférieure à € 14.705.598 = (quatorze millions sept cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros);

- la valeur courante de chacune des parts sociales d'une valeur nominale de € 1 (un euro) de la société OROPAN S.R.L. n'est pas inférieure à la valeur de € 249,25=(deux cent quarante neuf mille euros et vingt-cinq cents) chacune;

- pour les besoins de l'apport en nature en faveur de la société luxembourgeoise OROPAN Sarl, la participation de 100% au capital social de la société italienne OROPAN S.R.L. peut être valorisée pour un montant non inférieur à € 14.705.598= (quatorze millions sept cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros) et chacune de ses 59.000 parts sociales, toutes entièrement libérées, peut être valorisée pour un montant non inférieur à € 249,25=(deux cent quarante neuf mille euros et vingt-cinq cents).»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa premier.** Le capital social est fixé à EUR 13.247.538,00 (treize millions deux cent quarante-sept mille cinq cent trente-huit euros), divisé en 13.247.538 (treize millions deux cent quarante-sept mille cinq cent trente-huit euros) parts sociales de EUR 1,00 (un euro) chacune, entièrement libérées.»

Requête en exonération

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 90% par des sociétés de capitaux ayant leur siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000,00 EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Forte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008, LAC/2008/25507. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084813/5770/129.

(080096307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Eurofund Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.594.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

El Cyprus Holding Limited, a company incorporated in accordance with the laws of Cyprus under registration number HE 188977 and with its registered address at Neocleous House, 199 Arch Makarios III Avenue, PO Box 613, CY-3608 Limassol, Cyprus,

here represented by Johannes Adam Smit, by virtue of a proxy given in Cyprus, on June 18, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "EUROFUND INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à.r.l.", R.C. B Number 125 594, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated March 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1007 of May 30, 2007.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary dated October 8, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2721 of November 27, 2007.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,905,150.00 (one million nine hundred and five thousand one hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 1,917,650.00 (one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty Euro), by way of the issue of 76 206 (seventy-six thousand two hundred and six) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to Ian Andrew Sandford, of legal age, divorced, of British nationality, with residential address at 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, and bearer of British passport number 800254961, currently in force.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by an amount of EUR 1,905,150.00 (one million nine hundred and five thousand one hundred and fifty Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to EUR 1,917,650.00 (one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty Euro), by way of the issue of 76 206 (seventy-six thousand two hundred and six) new shares of the Company, having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each to Ian Andrew Sandford, of legal age, divorced, of British nationality, with residential address at 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, and bearer of British passport number 800254961, currently in force.

The new shares have been entirely subscribed by Mr Ian Andrew Sandford, prenamed, and they have been paid-up for their par value, by a contribution in kind consisting of 1,503 (one thousand five hundred and three) ordinary shares numbered 1 to 1,503, having a nominal value of EUR 1 each and representing 50% of the issued share capital and which shares grant the holder thereof an absolute majority of voting rights of the company Qubo Retail SL a company governed by the laws of Spain with registration number B 991123374 and with its registered office address at Plaza Espana 37B, Zaragoza, 50 Zaragoza ("Qubo Retail"), such Shares having an aggregate accounting value in an amount corresponding to EUR 1,905,150 (one million nine hundred and five thousand one hundred fifty Euro).

The reality and the value of the contributed shares has been proved to the undersigned notary by a management certificate issued on June 19, 2008 by Qubo Retail, the interim accounts of said company as at 16 June 2008 having been attached thereto.

Such management certificate and interim accounts, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of this increase of capital, Article 5.1. of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million nine hundred and seventeen thousand six hundred and fifty (1,917,650.-) euro (EUR), represented by seventy-six thousand six hundred and six (76,706) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Third resolution

The register of shareholders of the Company is amended in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Maitland Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

El Cyprus Holding Limited, une société constituée sous la loi de Chypre enregistrée sous le numéro HE 188977 et ayant son siège social au Neocleous House, 199 Arch Makarios III Avenue, PO Box 613, CY-3608 Limassol, Chypre, ici représentée par Johannes Adam Smit, en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 juin 2008.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "EURO-FUND INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l.", R.C. B Numéro 125 594, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de EXMOOR HOLDINGS S.à r.l. suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de

résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1007 du 30 mai 2007.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2721 du 27 novembre 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 1.905.150,00 (un million neuf cent cinq mille cent cinquante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 1.917.650,00 (un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante euros), par voie d'émission de 76.206 (soixante-seize mille deux cent six) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à Ian Andrew Sandford, majeur, divorcé, de nationalité britannique, demeurant au 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et porteur du passeport britannique numéro 800254961, actuellement en vigueur.

2. Souscription et libération du capital social spécifié sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les "Statuts") pour refléter l'augmentation du capital social adoptée sous le point 1.

4. Modification du registre des associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 1.905.150,00 (un million neuf cent cinq mille cent cinquante euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à EUR 1.917.650,00 (un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante euros), par voie d'émission de 76.206 (soixante-seize mille deux cent six) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune à Ian Andrew Sandford, majeur, divorcé, de nationalité britannique, demeurant au 18, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, et porteur du passeport britannique numéro 800254961, actuellement en vigueur.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Ian Andrew Sandford, préqualifié, et elles ont été libérées par un apport en nature consistant en 1.503 (mille cinq cent trois) parts sociales ordinaires numérotées de 1 à 1.503 d'une valeur nominale de EUR 1 chacune et représentant 50% du capital social émis et qui accorde à leurs détenteurs une majorité absolue des droits de vote de la société Qubo Retail SL une société régie par la loi espagnole enregistrée sous le numéro B 991123374 et ayant son siège social au Plaza Espana 37B, Zaragoza, 50 Zaragoza ("Qubo Retail"), ces Parts ayant une valeur comptable totale de EUR 1.905.150 (un million neuf cent cinq mille cent cinquante euros).

La réalité et la valeur des parts apportées a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de la gérance émis le 19 juin 2008 par Qubo Retail, les comptes intérimaires au 16 juin 2008 de ladite société y étant annexés.

Ces certificat et comptes intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à un million neuf cent dix-sept mille six cent cinquante (1.917.650,-) euros (EUR), représenté par soixante-seize mille sept cent six (76.706) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

Le registre des associés de la Société est modifié pour refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Maitland Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. LAC/2008/25937. - Reçu neuf mille cinq cent vingt-cinq euros soixante-quinze cents. Eur 0,5% = 9.525,75.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084815/5770/156.

(080096350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Jean-Louis Camuzat, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in his capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a public limited company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, of July 7, 2005, published in the Mémorial C, n ° 1198 of November 12, 2005, the articles of incorporation of which have last been amended for the last time by deed of the same undersigned notary dated 19 May 2008, not yet published in the Mémorial C and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-109.277 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by respective resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on April 04, 2008, April 15, 2008, April 22, 2008, April 28, 2008, May 07, 2008, May 14, 2008, May 16, 2008 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at four million seven hundred fifty-six thousand eighty euros (EUR 4,756,080.-) divided into four hundred seventy-one thousand six hundred five (471,605) class A shares (the "Class A Shares"), three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B shares (the "Class B shares") and three hundred twelve (312) class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-), all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) to be divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C shares, each with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of on April 04, 2008, April 15, 2008, April 22, 2008, April 28, 2008, May 07, 2008, May 14, 2008, May 16, 2008 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided several increases of the issued share capital by a total amount of seven hundred thirty-three thousand one hundred seventy euros (EUR 733,170.-) by the creation of seventy-three thousand three hundred seventeen (73,317) new Class A shares, each share with a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, each time with effect on the respective dates of the Board meetings:

- in its meeting of April 04, 2008 has issued, and accepted the subscription of twenty-four thousand six hundred (24,600) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", a société par action simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number B 337 680 482, together with a total share premium of twenty-four million three hundred fifty-four thousand euros (EUR 24,354,000.-);

- in its meetings of April 15, 2008 has issued, and accepted the subscription of four hundred (400) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of three hundred ninety-six thousand euros (EUR 396,000.-)

- in its meetings of April 22, 2008 has issued, and accepted the subscription of ten thousand nine hundred fifty (10,950) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of ten million eight hundred forty thousand five hundred euros (EUR 10,840,500.-);

- in its meetings of April 28, 2008 has issued, and accepted the subscription of three thousand two hundred thirty (3,230) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of three million one hundred ninety-seven thousand seven hundred euros (EUR 3,197,700.-);

- in its meetings of May 07, 2008 has issued, and accepted the subscription of twenty-nine thousand six hundred twenty-five (29,625) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of twenty-nine million three hundred twenty eight thousand seven hundred fifty euros (EUR 29,328,750.-);

- in its meetings of May 14, 2008 has issued, and accepted the subscription of nine hundred twenty-eight (928) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of nine hundred eighteen thousand seven hundred twenty euros (EUR 918,720.-); and

- in its meetings of May 16, 2008 has issued, and accepted the subscription of three thousand five hundred eighty-four (3,584) new Class A shares, with a par value of ten euros (EUR 10.-) each, by "Matignon Développement 1", prenamed, together with a total share premium of three million five hundred forty-eight thousand one hundred sixty euros (EUR 3,548,160.-);

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash, each time at the relevant date of subscription and issue, so that the total amount of SEVENTY-THREE MILLION THREE HUNDRED SEVENTEEN THOUSAND EUROS (EUR 73,317,000.-) thus being for the capital increase the amount of SEVEN HUNDRED THIRTY-THREE THOUSAND ONE HUNDRED SEVENTY EUROS (EUR 733,170.-) and for the paid up share premium the amount of SEVENTY-TWO MILLION FIVE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED THIRTY EUROS (EUR 72,583,830.-) has been at the entire and free disposal of the Company, each time at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at five million four hundred eighty-nine thousand two hundred fifty euros (EUR 5,489,250.-) divided into five hundred forty-four thousand nine hundred twenty-two (544,922) class A shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety one (3,691) class B shares (the "Class B shares") and three hundred thirteen (312) Class C shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de "MD Mezzanine S.A., SICAR", une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1198 le 12 novembre 2005, les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois le 19 mai 2008, suivant acte du même notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109.277 (la "Société"),

en vertu d'une procuration lui conférée par différentes résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 04 avril 2008, 15 avril 2008, 22 avril 2008, 28 avril 2008, 07 mai 2008, 14 mai 2008, 16 mai 2008, un

extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à quatre millions sept cent cinquante-six mille quatre-vingt euros (EUR 4,756,080,-) représenté par quatre cent soixante et onze mille six cent cinq (471,605) actions de catégorie A (les "Actions de Classe A"), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B (les "Actions de Classe B") et trois cent douze (312) actions de catégorie C (les "Actions de Classe C") les actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) actions de Catégorie A, seize mille cinq cent (16.500) actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) actions de Catégorie C, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions des 04 avril 2008, 15 avril 2008, 22 avril 2008, 28 avril 2008, 07 mai 2008, 14 mai 2008, 16 mai 2008 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé plusieurs augmentations du capital social souscrit à concurrence de sept cent trente-trois mille cent soixante-dix euros (EUR 733.170,-) par la création et l'émission de soixante-treize mille trois cent dix-sept (73.317) nouvelles actions de Catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV.- Que le Conseil d'Administration de la Société, chaque fois avec effet aux dates respectives de réunions du Conseil d'Administration:

- lors de sa réunion du 04 avril 2008 a émis et accepté la souscription de vingt-quatre mille six cents (24,600) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par "Matignon Développement 1", une société par action simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 337 680 482, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-quatre millions trois cent cinquante-quatre mille euros (EUR 24.354.000,-),

- tel que décrit dans le procès-verbal du 15 avril 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de quatre cents (400) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 396.000,-);

- tel que décrit dans le procès-verbal du 22 avril 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de dix mille neuf cent cinquante (10.950) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de dix millions huit cent quarante mille cinq cents euros (EUR 10.840.500,-);

- tel que décrit dans le procès-verbal du 28 avril 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de trois mille deux cent trente (3,230) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions cent quatre-vingt-dix-sept mille sept cents euros (EUR 3.197.700,-);

- tel que décrit dans le procès-verbal du 07 mai 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de vingt-neuf mille six cent vingt-cinq (29.625) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de vingt-neuf millions trois cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 29,328,750,-);

- tel que décrit dans le procès-verbal du 14 mai 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de neuf cent vingt-huit (928) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent dix-huit mille sept cent vingt euros (EUR 918.720,-); et

- tel que décrit dans le procès-verbal du 16 mai 2008, le conseil d'administration a émis et accepté la souscription de trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (3,584) nouvelles actions de Catégorie A, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par "Matignon Développement 1", prénommée, ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions cinq cent quarante-huit mille cent soixante euros (EUR 3.548.160,-);

V.- Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par apports en numéraire, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, de sorte que la somme totale de SOIXANTE-TREIZE MILLIONS TROIS CENT DIX-SEPT MILLE EUROS (EUR 73.317.000,-) faisant pour l'augmentation de capital la somme de SEPT CENT TRENTE-TROIS MILLE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 733.170,-) et pour la prime d'émission le montant de SOIXANTE-DOUZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS (EUR 72.583.830) a été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 5.489.250,-) représenté par cinq cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-deux (544.922) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691,-) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et trois cent treize (312) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.L. CAMUZAT, J.J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juin 2008. Relation:EAC/2008/7983. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008084829/239/186.

(080096296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

**JER Hargreaves S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JER Europe Fund III 19 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.769.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

JER Europe Fund III Holdings S. à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 115.656, duly represented by Mr Martin ECKEL, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a power of attorney on June 6th, 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "JER Europe Fund III 19 S. à r.l." (the "Company"), with registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.769, incorporated by virtue of a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated July 3, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 27, 2007 under number 2114.

II. The sole shareholder resolves to change the Company's name into "JER Hargreaves S. à r.l." and to subsequently amend article 1 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

" **Art. 1.** There exists among the appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "JER Hargreaves S. à r.l." (the Company).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the attorney in fact of the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

JER Europe Fund III Holdings S. à r.l., une société constituée et régie sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 115.656 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Martin ECKEL, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2008.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "JER Europe Fund III 19 S. à r.l." (la société), ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.769, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 3 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 septembre, 2007 sous le numéro 2114.

II. L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en "JER Hargreaves S. à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société comme suit, avec effet immédiat;

" **Art. 1^{er}** . Il existe entre le souscripteur et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "JER Hargreaves S. à r.l." (ci-après, la Société).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Eckel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2008. LAC/2008/25710. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008084821/5770/77.

(080096388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Unitrans Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 89.052.

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg,

Agissant en qualité de mandataire verbale de la société anonyme "UNITRANS IMMOBILIERE S.A.» (la Société), ayant son siège social à L-3895 Foetz, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 89.052, constituée suite à la scission de la société UNITRANS S.A., qui s'est tenue par-devant le notaire instrumentant en date du 22 août 2002;

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ses dires et déclarations comme suit:

1) Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 août 2002, numéro 27792 de son répertoire, enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2002, volume 13 CS, folio 93, case 5, publié au Mémorial C numéro 1578 du 4 novembre 2002, les actionnaires de la société UNITRANS S.A. ont décidé d'approuver et de ratifier le projet de scission, tel que publié au Mémorial C numéro 764 du 18 mai 2002. La société UNITRANS S.A. avait été scindée par la constitution de deux nouvelles sociétés anonymes UNITRANS S.A. et UNITRANS IMMOBILIERE S.A.

2) Parmi les éléments relevant de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée transmis par l'effet de la scission à la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A. se trouvaient des propriétés immobilières sises au Grand-Duché de Luxembourg.

Aux fins de procéder à la publicité de la mutation et d'assurer l'opposabilité à tous tiers de leur transfert de propriétés, il est opéré par le présent acte la description des biens immeubles ayant appartenu à la société UNITRANS S.A. et transmises à la société UNITRANS IMMOBILIERE S.A., lesquelles sont inscrites au cadastre comme suit:

Commune de Mondercange, section C de Foetz

Numéro 222/840, lieu-dit: "Rue de l'Industrie", place (occupée), contenant 3 hectares 96 ares 25 centiares.

Origine de propriété

UNITRANS S.A. avait acquis l'immeuble prédésigné, aux termes d'un acte de vente administrative datée du 11 septembre 1980, transcrit au deuxième bureau des Hypothèques de et à Luxembourg, le 14 octobre 1980, volume 534, numéro 153.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent acte aux fins de parvenir à la transcription du présent acte au bureau des Hypothèques compétent.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 09 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34625. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme à l'original, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008084268/211/42.

(080095833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Bosph Real Estate Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.040.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant le gérant de la Société suivant:

- Monsieur Michel RAFFOUL,

dont l'adresse est désormais la suivante:

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

BOSPH REAL ESTATE HOLDINGS 1 S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008083687/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.